

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Maria JULIENE, Mme Sandrine NIEL et Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET, Mme Dominique LE GALL (excusée), M. Michel PAGEAU (excusé), Mme Nathalie TRUIN (excusée) et Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à M. Daniel GARNIER (Maire), M. Michel PAGEAU à Mme Jacqueline LE TEXIER et Mme Nathalie TRUIN à Mme Florence BEZIER.

Mme Marie RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

17 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

### **Attribution du marché de prestations d'entretien du terrain de football du stade municipal 2026-2030**

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, invite M. Bruno BERTHELOT, adjoint délégué au cadre de vie, à l'environnement et aux équipements sportifs, à présenter le projet de marché de prestations d'entretien du terrain de football du stade municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 décembre 2030.

À cet effet, il est indiqué par M. BERTHELOT qu'une procédure de consultation publique, sous la forme d'un marché à procédure adaptée - passé en application des articles L. 2123-1 et suivants, a été conduite du 12 novembre au 5 décembre 2025.

Dans le cadre de la téléprocédure, 3 candidatures / 4 offres (2 par un même candidat : 1 avec tonte robotisée et 1 avec tonte mécanisée) ont été déposées dans le délai imparti.

- BOTANICA SPORT (1 offre) - Siège à Villeneuve-Loubet (06) - Antenne de Saulx-Les-Chartreux pour les interventions (91),
- EFFIVERT (1 offre) - Saint-Germain-sur-Moire (49),
- PIGEON TP LOIRE ANJOU (2 offres) - Renazé (53).

Les 4 offres reçues sont conformes au cahier des charges établi.

La commission « cadre de vie -environnement - équipements sportifs » s'est réunie une première fois, le 13 janvier 2026 pour étudier l'ensemble de ces offres et en est arrivée à décider qu'une négociation s'imposait car des questions étaient sans réponses et le souhait d'une demande de négociation des prix présentés a été exprimé.

Ainsi, les questions suivantes ont été adressées aux candidats, via la plateforme dématérialisée « SYNAPSE » :

#### **1/ Aux 3 candidats :**

- Votre offre de prix est-elle la meilleure ou pouvez-vous encore faire un geste commercial ?
- Quel délai d'intervention êtes-vous en mesure de tenir en cas de panne du robot de tonte ?

#### **2/ À l'entreprise EFFIVERT :**

- Le remplacement du robot de tonte est-il prévu dans votre offre, en cas de nouvelle attribution de ce marché d'entretien ?

3/ À l'entreprise BOTANICA SPORT :

- Où se trouve votre antenne locale ?
- Qui intervient concrètement ?
- Avez-vous une équipe sous-traitante locale ?

Au regard des réponses obtenues, au plus tard le 19 janvier 2026 - 12h00, la commission « cadre de vie - environnement - équipements sportifs » s'est réunie une seconde fois, le 22 janvier 2026 et a fini par établir le classement ci-dessous, des 4 offres reçues :

Critères d'analyse des offres	EFFIVERT (St Germain/Moine - 49)	BOTANICA SPORT (Villeneuve-Loubet - 06)	PIGEON TP LOIRE ANJOU (Renazé - 53)
Compétences, références, moyens (30 %)	28 points	20 points	20 points
Proposition de rémunération du candidat (70 %)	14 706.24 € HT/an, Soit 88 237.44 € TTC sur la durée du marché  <i>Formule de calcul : prix le plus bas = 70 points - autres offres = offre la plus basse / offre étudiée x 70)</i>	13 605.10 € HT/an Soit 81 630.60 € TTC sur la durée du marché	<b>Offre 1 (avec tonte robotisée) :</b> 15 600,00 € HT/an, Soit 93 600 € TTC sur la durée du marché <b>Offre 2 (avec tonte mécanisée) :</b> 17 700,00 € HT/an, Soit 106 200,00 € TTC sur la durée du marché  <b>Offre 1 (« robotisée ») :</b> 61.04 points <b>Offre 2 (« mécanisée ») :</b> 53.80 points
Note finale	<b>92.76</b> (sur 100)	<b>90</b> (sur 100)	<b>Offre 1 : 81.04</b> (sur 100) <b>Offre 2 : 73.80</b> (sur 100)
Classement	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>nd</sup></b>	<b>Offre 1 : 3<sup>ème</sup></b> <b>Offre 2 : 4<sup>ème</sup></b>

Ainsi, la commission « cadre de vie - environnement - équipements sportifs » propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre qu'elle juge la mieux-disante, au regard de sa complétude et de sa compétitivité, soit celle de l'entreprise EFFIVERT, pour un montant total de rémunération annuelle de : 14 706.24 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. BERTHELOT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de suivre la proposition de la commission « Affaires scolaires -Enfance » et donc de d'attribuer le marché d'entretien des locaux de l'école publique et de l'APS/ALSH du site Louis Cadoret 2026(-2028), à la société NET' OUEST pour un montant total de 1 556.15 € HT ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les deux sociétés candidates non retenues de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à l'offre de prix présentée par l'entreprise retenue ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches relatives à ce dossier de marché.

---

Publié le 28/01/2026

La secrétaire de séance,  
Marie RAFFIN

Le Maire,  
Daniel GARNIER

